



émancipation sans l'accord des parent

Par **maxouh**, le **20/04/2012** à **20:52**

Bonjour,

je m'appel maxime et j'ai 15 ans , j'aurai 16 dans 3 mois environ. Depuis tout petit j'ai des soucis avec mes parents, on ne s'entend pas du tout, on s'engueule tout le temps, mes parent me laisse presque jamais de liberté, je ne peut pas sortir voir des amis ou quoi. De plus, c'est eux qui choisissent les études que je vais faire, il me décourage dès que je veut essayer un truc ou quoi. En plus de sa ,je leur ai avouer il y a presque un ans que j'étais gay et la nos relations se sont empirer c'est devenu l'horreur. Bon il ne m'ont jamais battu . Certaines personne dans mon entourage(dont des adultes) m'ont parler du fait de se faire émanciper. Donc je voulais savoir s'il y a un moyen de se faire émanciper sans l'accord de ses parents? Et, si oui, comment le mineur est sencer subvenir a ses besoins? Merci de me répondre rapidement c'est assez urgent!

Par **cocotte1003**, le **20/04/2012** à **22:50**

Bonjour, non il faut au moins l'accord d'un parent pour etre émancipé. de plus meme si vos parents vous doivent une obligation alimentaire pour vous aider financierement, il va falloir vous prendre en charge et cela le juge en tiendra compte pour accorder votre émancipation, cordialement